

PARTICIPATION A L'EXPERIMENTATION DE LA STRUCTURATION INSTITUTIONNELLE DES PSYCHOLOGUES DE LA FPH

AU 30/11/2013

Nous publions ici les résultats du recensement mené au cours des six derniers mois concernant la participation au dispositif d'expérimentation de la structuration institutionnelle prévu par les circulaires DGOS des 30 avril et 26 novembre 2012.

Ces résultats, issus d'un recueil commun entre le SNP et la CGT*, reflètent la situation d'un échantillon de 93 établissements de la fonction publique hospitalière entre juin et novembre 2013.

Malgré le caractère non exhaustif de ce recensement, nous avons estimé utile de le publier afin de permettre aux psychologues de bénéficier d'éléments de comparaison dans l'élaboration de leurs projets. Nous avons catégorisé nos résultats de la manière suivante :

1/ Etablissements où l'inscription était validée ou en cours :

Cette catégorie comprend 13 établissements (14%) qui soit avaient validé leur inscription sur le site de l'oNRH, soit étaient en train de s'inscrire suite à la validation du projet par le CTE. Ce nombre sera à mettre en relation avec les inscriptions effectivement recensées par la DGOS (33 établissements).

2/ Etablissements où le projet était en cours :

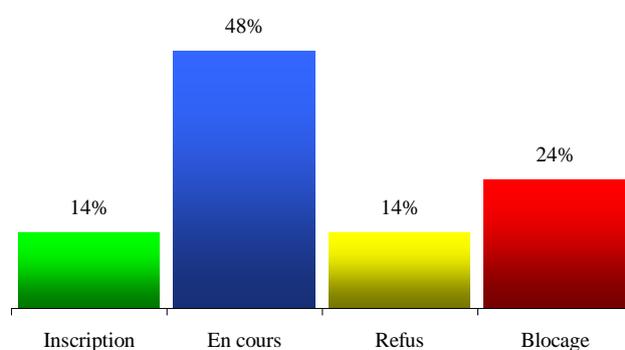
Cette catégorie comprend 45 établissements (48%) dans lesquels les psychologues nous ont informés qu'un projet était à l'étude mais n'avait pas encore été validé par le CTE.

3/ Etablissements où les psychologues n'avaient pas souhaité participer :

Nous avons ici inclus 13 établissements (14%) où les psychologues nous ont informés qu'ils ne participaient pas à l'expérimentation (pour différents motifs : refus du dispositif, structuration en dehors du dispositif, etc.).

4/ Etablissements où le projet de structuration des psychologues était refusé :

Cette catégorie inclut 22 établissements (24%) dans lesquels le projet proposé par les psychologues avait été refusé soit par la direction, soit par le CTE. Nous avons relevé que dans environ 1/3 des cas, le blocage était explicitement lié à un refus de la CME.



Participation de 93 établissements au 30/11/13

La moitié des établissements recensés était impliquée dans l'expérimentation mais n'avait pas encore abouti à un projet structuré et validé.

Ce résultat semble confirmer l'intérêt d'un report de la fin des inscriptions annoncé par la DGOS à mars 2014.

Il témoigne également de l'intérêt majoritaire des psychologues pour une organisation structurée de leur métier au sein des établissements publics hospitaliers.

La forme générale de cette organisation reste encore à définir.

* Le recueil de la CGT incluant des informations fournies par la FFPP.

LISTE DES ETABLISSEMENTS DU RECENSEMENT

1/ Etablissements où l'inscription était validée ou en cours

ALSACE	Dpt
CHS de Rouffach	68
AQUITAINE	
CH de Libourne	33
BOURGOGNE	
CHS de Sevrey	71
BRETAGNE	
CHS Guillaume Régnier	35
CENTRE	
CHR d'Orléans	45
FRANCHE-COMTE	
CHU de Besançon	25

ILE-DE-FRANCE	Dpt
CHS Sainte-Anne	75
CHS Jean-Martin Charcot	78
PAYS DE LA LOIRE	
CHS Georges Daumézou	44
PICARDIE	
CHS Philippe Pinel	80
RHONE-ALPES	
CHS de la Savoie	73
CH de Bourg en Bresse	01
CH de Chambéry	73

2/ Etablissements où le projet était en cours

ALSACE	Dpt
CH d'Altkirch	68
CH de Mulhouse	68
AQUITAINE	
CH de Dax	40
CH Périgueux	24
CHS la Candélie	47
BOURGOGNE	
CHS La Chartreuse	21
BRETAGNE	
CH de Fougères	35
CHU de Rennes	35
CHAMPAGNE-ARDENNE	
CH de Chaumont	52
FRANCHE-COMTE	
CSHLD Jacques Weinman	25
CHI de la Haute-Saône	70
CLS Bellevaux	25
GUYANE	
CH Andrée Rosemon	973
ILE-DE-FRANCE	
CH Vaugirard Gabriel Pallez (APHP)	75
CH René Muret (APHP)	93
CH Charles Foix (APHP)	94

EPS Roger Prévot	95
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
CH de Perpignan	66
CH de Béziers	34
CHS Léon-Jean Grégory	66
CH François Tosquelles	48
CH de Mende	48
LORRAINE	
CH de Briey	54
CH Robert Pax	57
MIDI-PYRENEES	
CHS Gérard Marchant	31
CHU de Toulouse	31
NORD-PAS-DE-CALAIS	
EPSM Agglomération Lilloise	59
CH de Valenciennes	59
CH de Roubaix	59
CH de Zuydcoote	59
HAUTE-NORMANDIE	
CHU de Rouen	76
GH du Havre	76

PAYS DE LA LOIRE	Dpt
CH de Saint-Nazaire	44
Centre de Santé Mentale Angevin	49
CHU d'Angers	49
PICARDIE	
CHU d'Amiens	80
POITOU-CHARENTES	
CH de Niort	17
CHU de Poitiers	86

PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	
CHS de Montfavet	84
CH d'Aix-en-Provence	13
CH de Carpentras	84
LA REUNION	
CHU de la Réunion	974
RHONE-ALPES	
HC de Lyon	69
CHI du Léman	74
CHU de Saint-Etienne	42

3/ Etablissements où les psychologues n'avaient pas souhaité participer

AQUITAINE	Dpt
CH de la Côte Basque	64
BOURGOGNE	
CH de Macon	71
BRETAGNE	
EPSM de Quimper	29
ILE-DE-FRANCE	
CH Sud Francilien	91
CH Longjumeau	91
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
CHU de Montpellier	34

CH de Sète	34
LORRAINE	
CHU de Nancy	54
MIDI-PYRENEES	
CH de Gaillac - Albi	81
PICARDIE	
EPSMD de l'Aisne	02
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	
CH Henri Duffaut	84
CH de la Timone (APHM)	13
Hôpitaux Sud (APHM)	13

4/ Etablissements où le projet de structuration des psychologues était refusé

AQUITAINE	Dpt
CHS de Cadillac	33
CHS Charles Perrens	33
CHU de Bordeaux	33
CH de Pau	64
AUVERGNE	
CH Jacques Lacarin	03
ILE-DE-FRANCE	
CH Marc Jacquet	77
EPS Erasme	92
CH de Houdan	78
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
CHU de Nîmes	30
LORRAINE	
Centre Psychothérapique de Nancy	54
MARTINIQUE	
CHU de la Martinique	972

MIDI-PYRENEES	
CH de Laval	81
BASSE-NORMANDIE	
Centre Psychothérapique de l'Orne	61
PICARDIE	
CH de Clermont de l'Oise	60
POITOU-CHARENTES	
CH de Saintonge	79
CH de La Rochelle	17
CH d'Angoulême	16
CH Claudel de La Couronne	16
CHS Henri Laborit	86
RHONE-ALPES	
CHU de Grenoble	38
CHS Le Vinatier	69
CHS Alpes-Isère	38